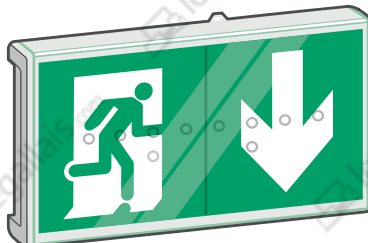


## BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A




### SOMMAIRE

	Page
<b>1. DESCRIPTION</b> .....	<b>2</b>
Livraison Côtes d'encombrement Caractéristiques techniques Matériaux Pouvoir calorifique Possibilité de signalisation	
<b>2. INSTALLATION</b> .....	<b>3</b>
Garantie de l'IP Installation neuve Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement Installation en ras de plafond Remplacement d'un bloc existant (608 25G - 625 25 - 625 60) par un bloc 625 60A sur la patère existante Mise sous tension/état de veille Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	
<b>3. RACCORDEMENT</b> .....	<b>3</b>
3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes 3.2 Télécommande de mise au repos	
<b>4. UTILISATION</b> .....	<b>6</b>
4.1 Mise sous tension / état de veille 4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité 4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00 4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI) 4.5 Résultat des contrôles automatiques 4.6 Arrêt d'un test en cours 4.7 Cas particuliers 4.8 Fonctionnement avec module de télécommande universel non polarisé réf. 039 00 connecté à une centrale d'alarme incendie	
<b>5. MAINTENANCE</b> .....	<b>7</b>
5.1 Maintenance périodique 5.2 Pièces de rechange 5.3 Remplacement des accumulateurs	
<b>6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT</b> .....	<b>7</b>
<b>7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES</b> .....	<b>8</b>
7.1 Grilles 7.2 Accessoires d'encastrement réf. 626 95 7.3 Fixation en encastré avec accessoire d'encastrement réf. 626 95 + plaque de signalisation d'évacuation verticale réf. 626 85 7.4 Fixation en saillie avec plaque de signalisation d'évacuation verticale 626 85	
<b>8. ANNEXES</b> .....	<b>10</b>
Fiche fin de vie PEP Licence	

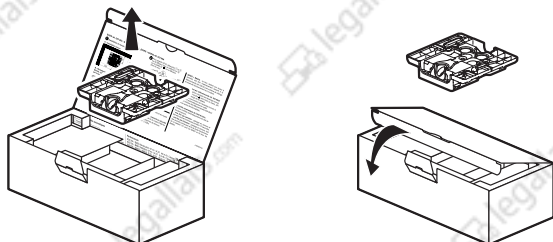
# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

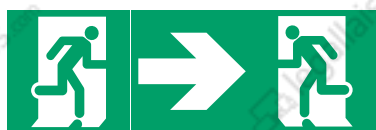
## 1. DESCRIPTION

BAES d'évacuation IP 43 - IK 07  
45 lm - 1h + 8 lm - 5h  
Classe II :   
Consommation : 1,4 W ; 2 VA

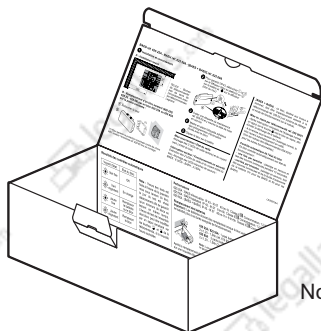
### Livraison



Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.

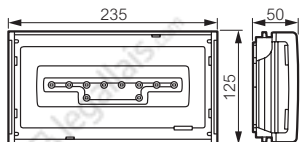


Étiquettes de signalisation livrées avec le produit.



Notice imprimée à l'intérieur de la boîte

### Côtes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 0,68 kg  
Volume : 2,781 dm<sup>3</sup>

### Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.  
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en évacuation dans les ERP et ERT avec locaux à sommeil.


BAES : Flux assigné à 1 heure : 45 lumens  
Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).

BAEH : Flux assigné à 5 heures : 8 lumens  
Autonomie : 5 heures (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 7h30 à neuf est imposée par la norme).

Équipé de bornes à raccordement automatiques à forte capacité (2 x 2,5 mm<sup>2</sup>)

Conforme aux normes : NF C 71-800 et EN 60598-2-22  
NF C 71-820 + NF 413 + NF C 71-805  
UTE C 71-803 - UTE C 71-804

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.

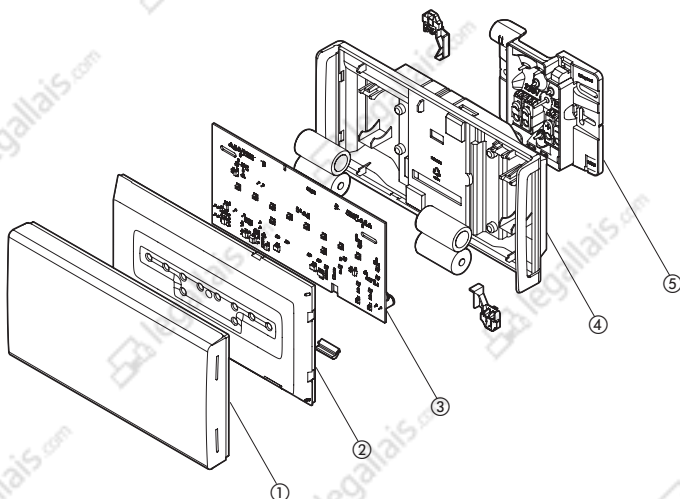
Classe II : 

Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.

Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.

Alimentation 230 V $\sim$  - 50/60 Hz

## Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ③ Carte électronique
- ④ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑤ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

### Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 12 MJ. Charge calorifique : 16 MJ

### Possibilité de signalisation

Ce produit est livré avec un jeu d'étiquette autocollante (une flèche directionnelle et 2 bonhommes qui court) permettant de répondre à la plupart des situations d'évacuations rencontrées dans les bâtiments



Réf. 610 05 et 610 06, étiquettes autocollantes.



Réf. 626 86, jeu de 2 étiquettes de signalisation amovibles et recyclables (pictogramme d'évacuation + flèche) avec cadre de montage à l'intérieur du diffuseur. Permettent de répondre aux principaux types de signalisation d'évacuation.



Réf. 626 87, étiquette Flèche à droite à 45°. Amovible et recyclable. A associer en complément des étiquettes réf. 626 86



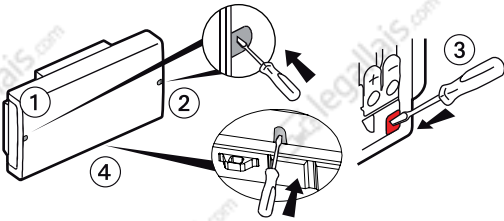
# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

## 2. INSTALLATION

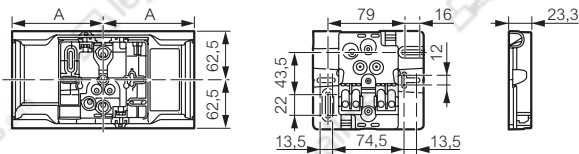
### Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur)



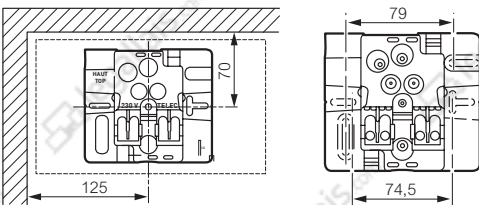
### Installation neuve

Dimensions de la patère

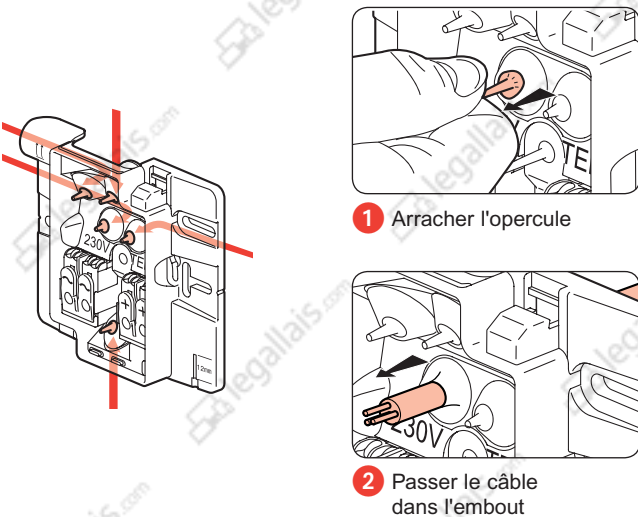


TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes Legrand  
Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm<sup>2</sup>.

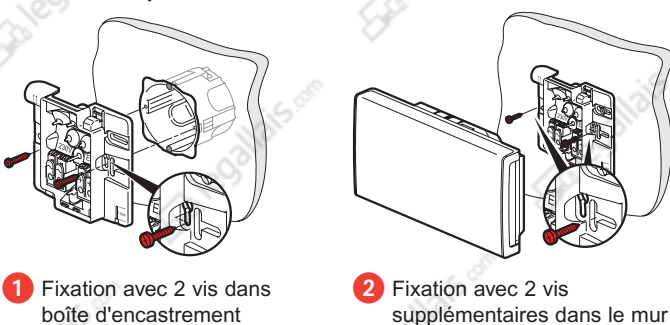
### Fixation de la patère



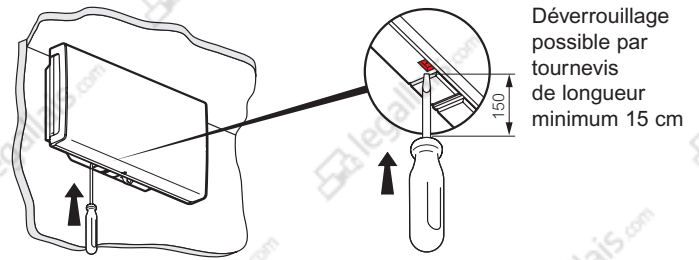
### Entrée de câbles



### Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement

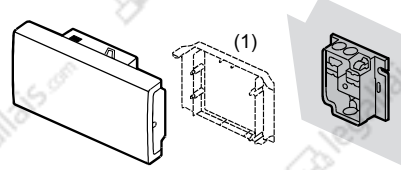


### Installation en ras de plafond



### Remplacement d'un bloc existant (608 25G - 625 25 - 625 60) par un bloc 625 60A sur la patère existante :

Retourner le bloc



Coller une étiquette de maintenance réf. 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1)

Mettre en place l'étiquette adhésive des pictogrammes d'évacuation (livrée avec le bloc)

### Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

### Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

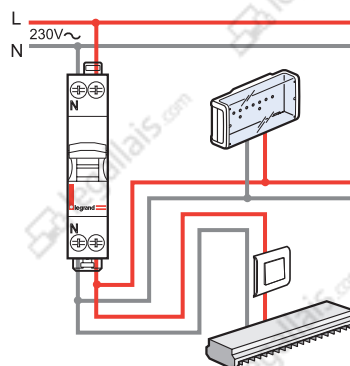
Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage des 8 LEDs blanches de secours (6 LEDs pour le BAES et 2 LEDs pour le BAEH).

## 3. RACCORDEMENT

### 3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

Pour un fonctionnement correct des BAES + BAEH dans le cas des locaux à sommeil il est impératif d'utiliser une télécommande Legrand réf. 039 00

Dans ce cas la polarité sur les bornes de télécommande peut ne pas être respectée.

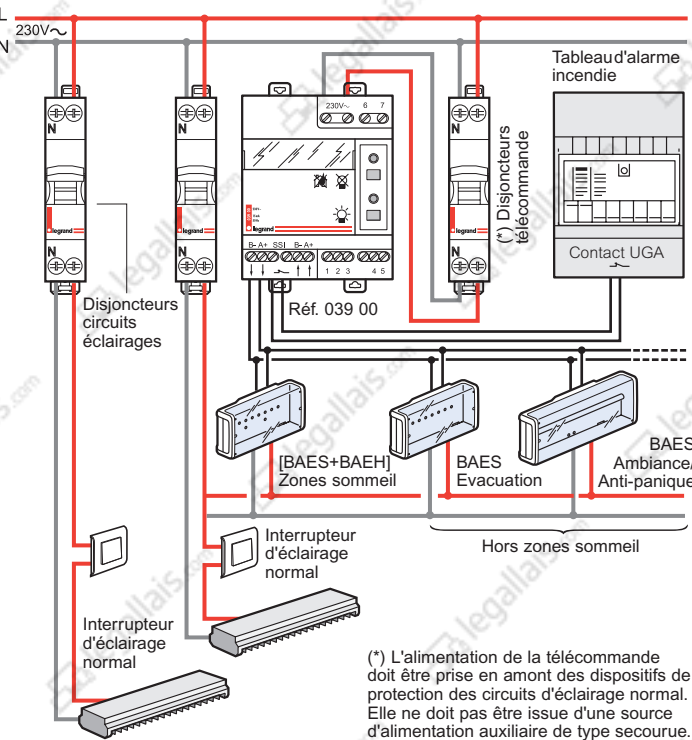
# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

## 3. RACCORDEMENT (SUITE)

### 3.2 Télécommande de mise au repos

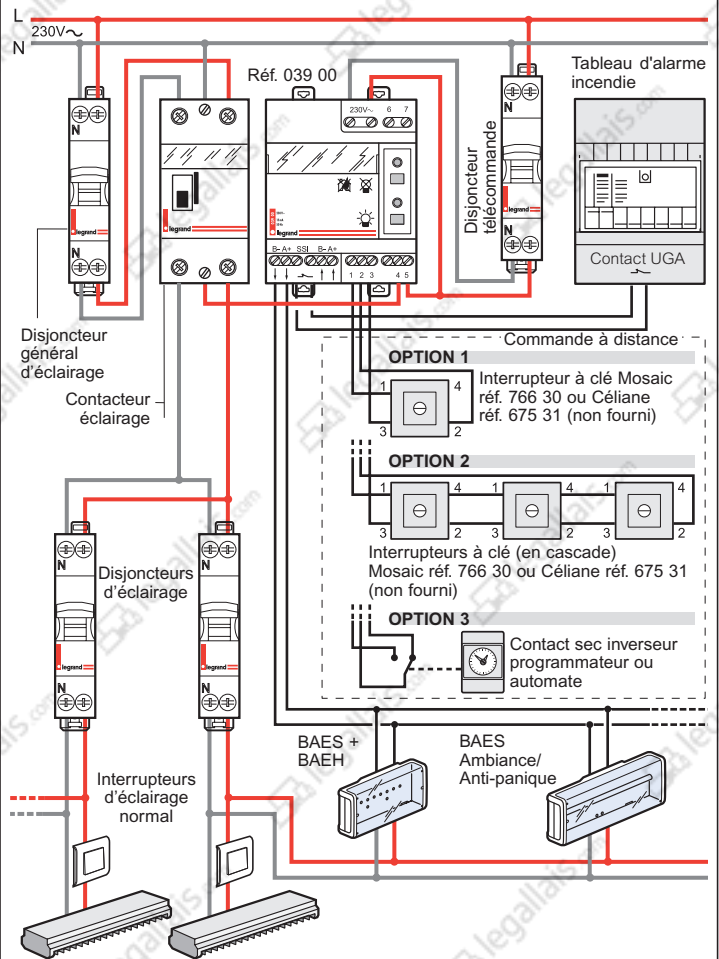
Fonctionnement avec des [BAES + BAEH] et des BAES dans les ERP comportant des locaux à sommeil (réglementation française)



#### Important :

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, la télécommande réf. 039 00 mémorise l'état d'alarme pendant une heure pour éviter la mise au repos accidentelle de la fonction BAES des blocs [BAES + BAEH] en cas de nouvelle coupure d'alimentation générale. La LED rouge signale l'état d'alarme incendie. En cas de réarmement anticipé (<1 heure) de l'alarme incendie (essais, fausse alarme, déclenchement intempestif), désactiver l'état d'alarme de la télécommande en appuyant sur la touche

Coupure de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 766 30 non fourni) ou par automatisme





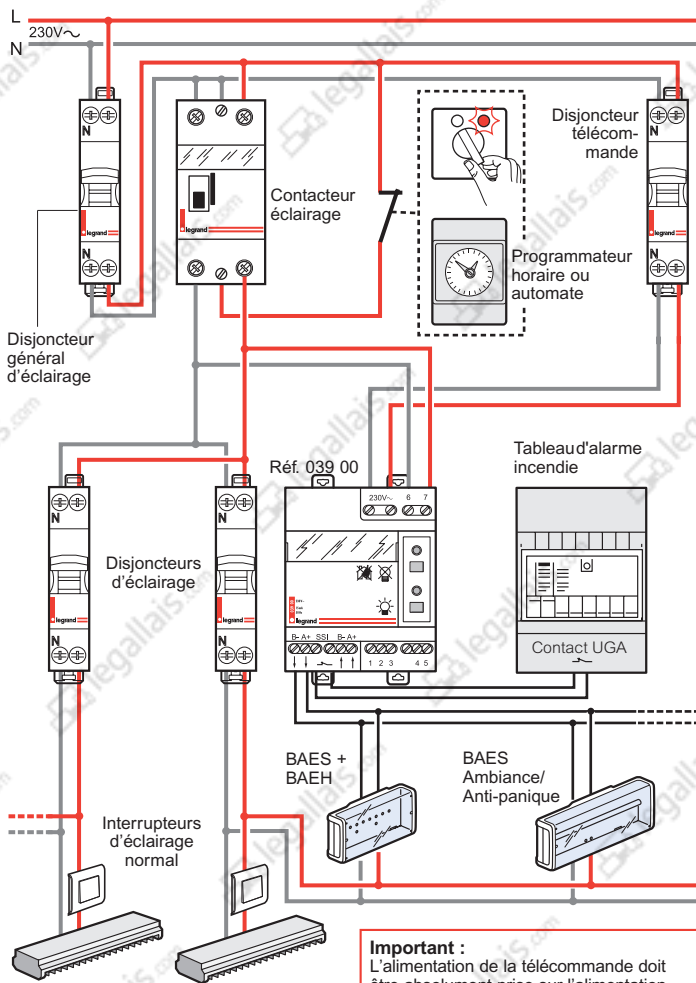
# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

## 3. RACCORDEMENT (suite)

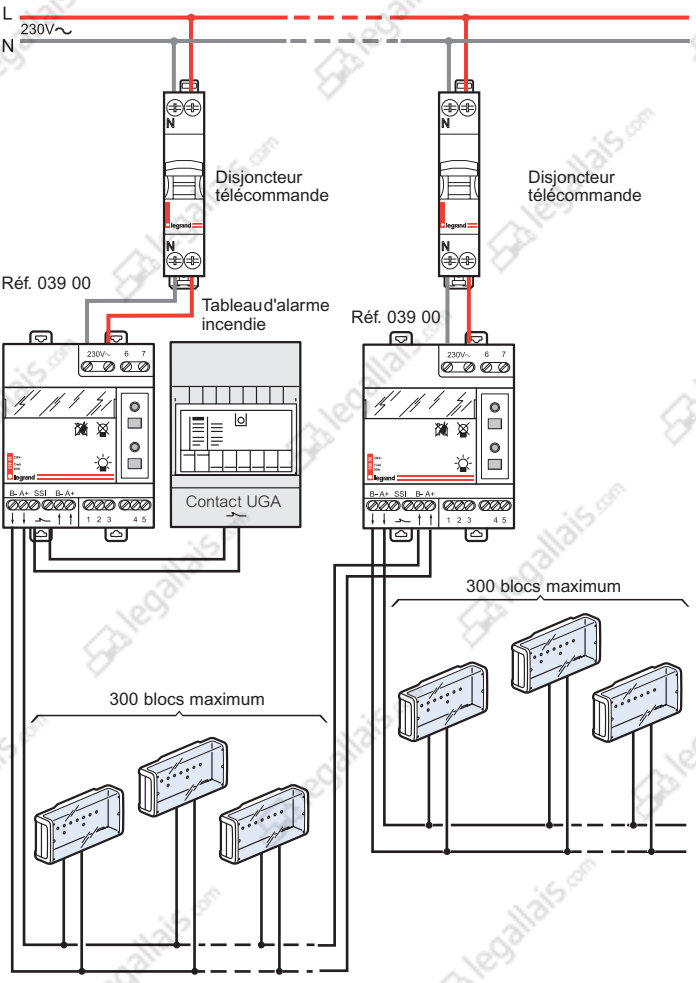
### 3.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage



**Important :**  
L'alimentation de la télécommande doit être absolument prise sur l'alimentation générale des circuits d'éclairage afin d'éviter tout risque de mise au repos automatique des blocs, en cas de coupure d'alimentation de ces circuits d'éclairage.

Extension d'installation au-delà de 300 blocs autonomes d'éclairage de sécurité



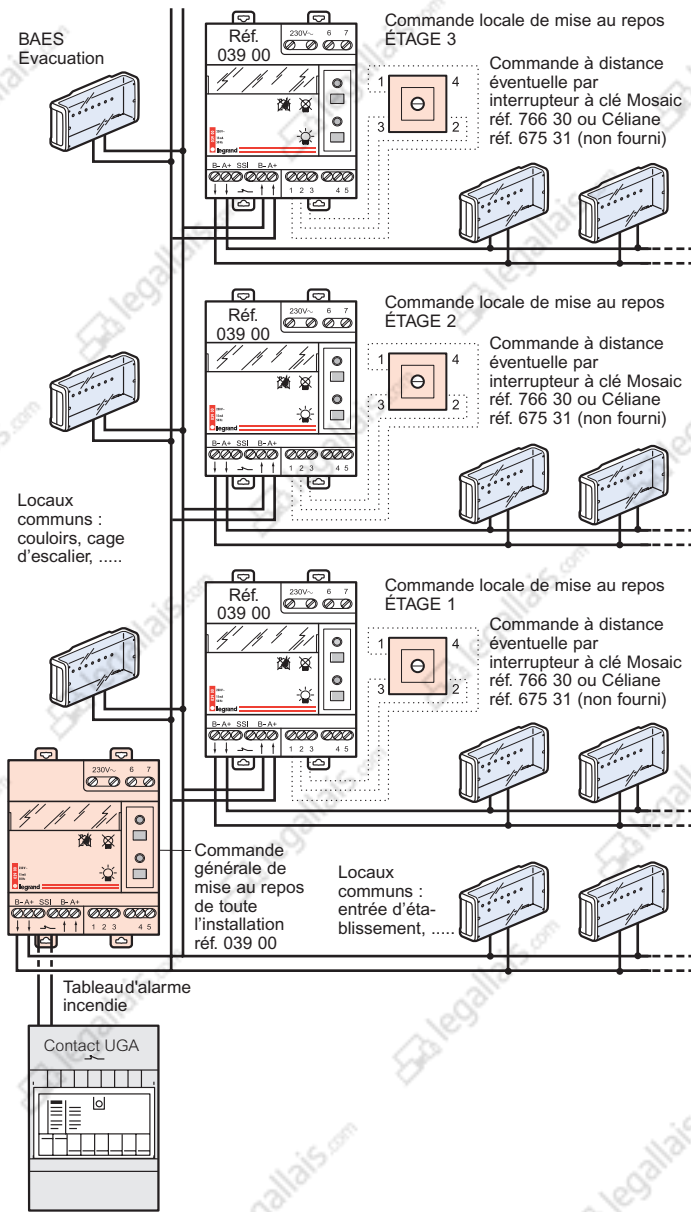
# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

## 3. RACCORDEMENT (suite)

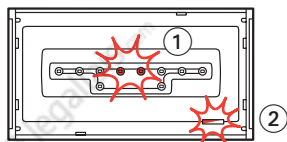
### 3.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation



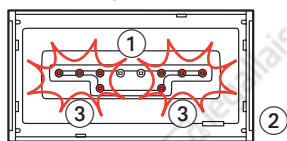
## 4. UTILISATION

### 4.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

### 4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage des LEDs de sécurité ③.

### 4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 039 00

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche ☒ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

## 4. UTILISATION (suite)

### Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

### 4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

#### Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s.

#### Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie des batteries. Test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie des batteries.

### 4.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	☀ (fixe ou clignotante)	○	○
Jaune	○	☀ (fixe)	☀ (clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps. L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☀ et ☒ de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

### 4.6 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

### 4.7 Cas particuliers

Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

### 4.8 Fonctionnement avec module de télécommande universel non polarisé réf. 039 00 connecté à une centrale d'alarme incendie

Situation	Etat du bloc	Fonction BAES	Fonction BAEH
Alimentation normale sous tension		Veille	Veille
Interruption alimentation normale		Secours	Secours
		Repos	Repos
Déclenchement alarme incendie		Secours	Secours
Remise sous tension alimentation normale		Veille	Veille

# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

Référence(s) : 625 60 A

## 5. MAINTENANCE

### 5.1 Maintenance périodique

- Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)

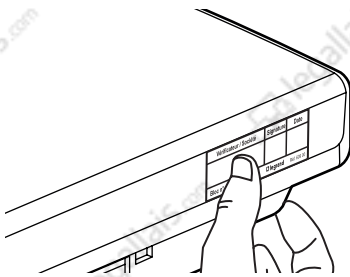
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.). Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	Legrand	Réf. 609 00



Cette étiquette de maintenance (réf. 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

- **Exploitation** (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.

L'utilisation d'une télécommande réf. 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

#### Une fois par mois :

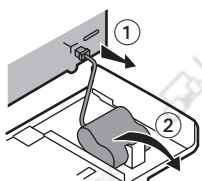
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normal et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

#### Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

### 5.2 Pièces de rechange

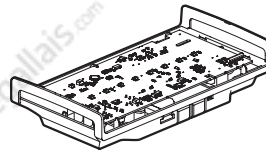
- **Accumulateurs réf. 610 90**



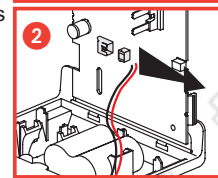
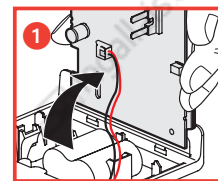
Saft 2 VNTCS  
2 x 1,2 V  
1,5 Ah  
KRMT 23/43  
Ni - Cd

### 5.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés



Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

## 6. CONFORMITÉ ET AGRÈMENT

NF C 71 800 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

NF C 71 805 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation »

UTE C 71 803 : guide pratique Bloc autonome d'éclairage pour locaux à sommeil BAES + BAEH

UTE C 71 804 : guide pratique Eclairage de sécurité pour blocs autonomes dans les établissements recevant du public et comportant des locaux à sommeil ne disposant pas d'éclairage de remplacement. La conformité à ces normes et guides est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité » Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours » Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires » Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

### Influences électromagnétiques : CEM

#### Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

#### Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
- IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en sables) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- IEC 1000-4-4 (transitoires en sables) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
- IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A



# BAES + BAEH d'évacuation SATI à LED ECO1

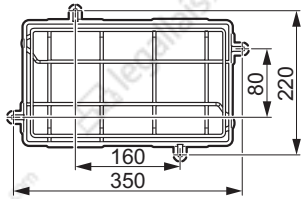
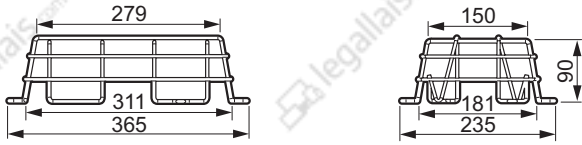
Référence(s) : 625 60 A

## 7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

### 7.1 Grilles

#### • Grille de protection standard réf. 626 90 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules  
Fixation sur 4 trous sur tous les côtés

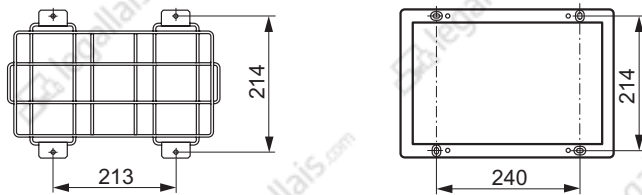
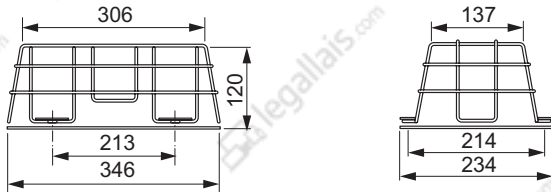


#### • Kit antivandale réf. 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie. Pour grilles réf. 626 90/91/93.

#### • Grille de protection antivandale réf. 626 92 en métal gris

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules  
Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques.  
Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45 (non livré).



#### • Outil de vissage réf. 919 45

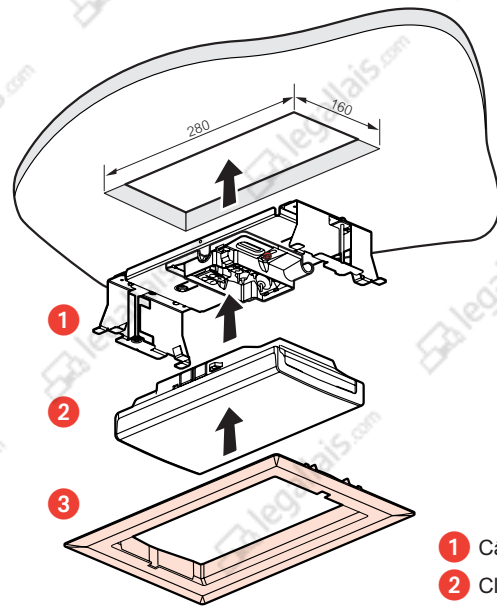
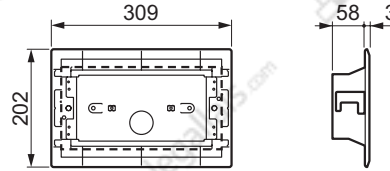
Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 626 92.



### 7.2 Accessoires d'encastrement réf. 626 95

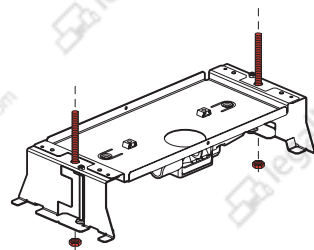
Pour fixation des blocs dans les faux plafond :

- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position "encastrée".
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.

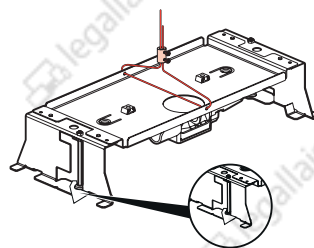


- 1 Câbler la patère
- 2 Clipser le bloc
- 3 Clipser le cadre de finition

#### • Montage sur tige filetée



#### • Montage avec griffes et câble de sécurité

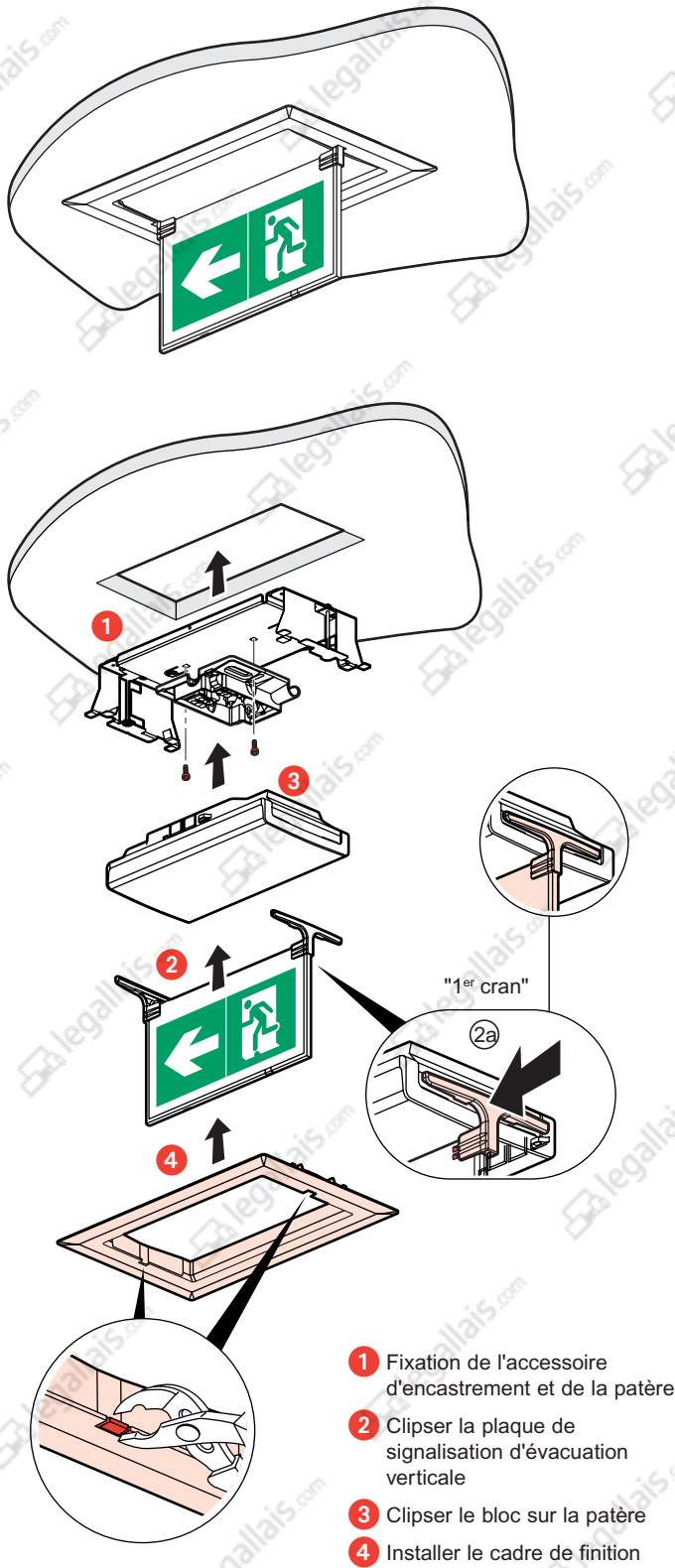


**Important :** Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a un accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).



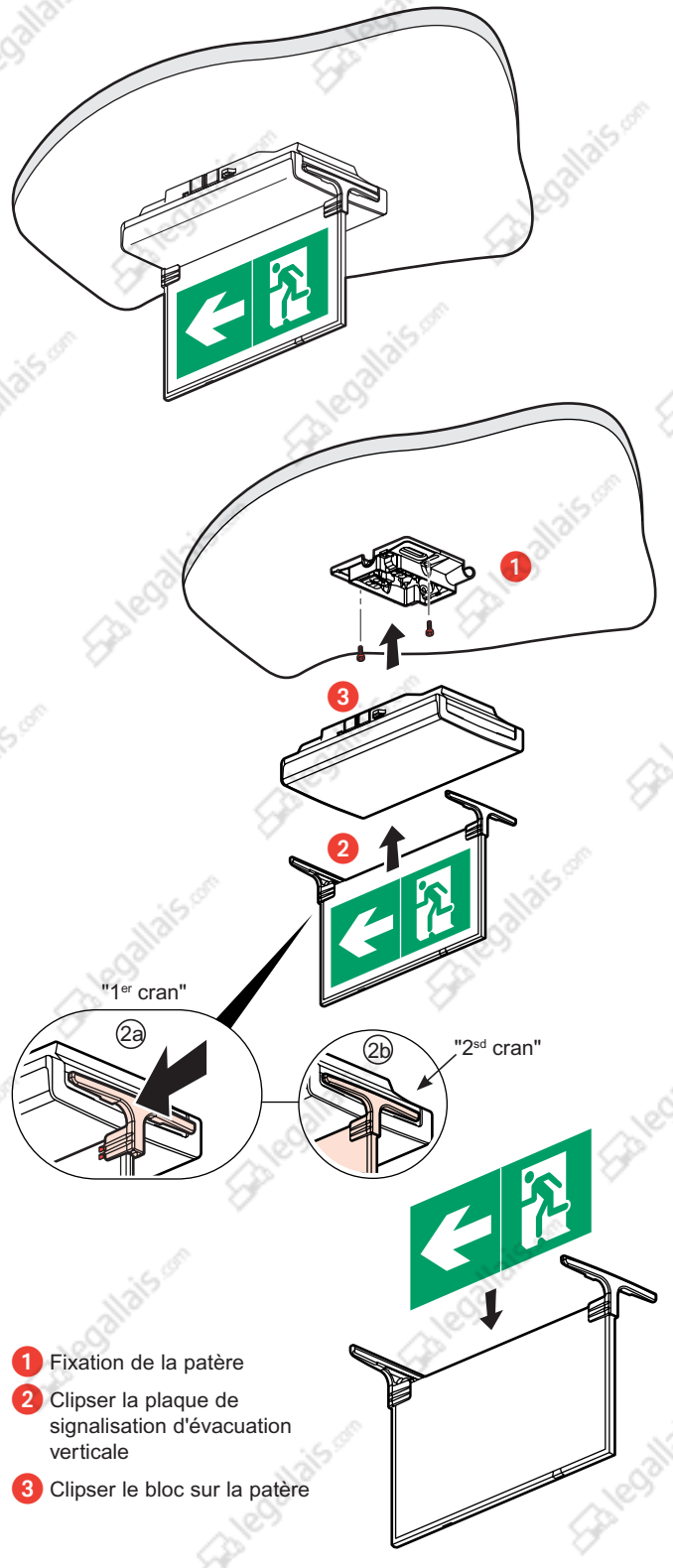
**7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)**

**7.3 Fixation en encastré avec accessoire d'encastrement réf. 626 95 + plaque de signalisation d'évacuation verticale réf. 626 85**



- 1** Fixation de l'accessoire d'encastrement et de la patère
- 2** Clipser la plaque de signalisation d'évacuation verticale
- 3** Clipser le bloc sur la patère
- 4** Installer le cadre de finition

**7.4 Fixation en saillie avec plaque de signalisation d'évacuation verticale 626 85**



- 1** Fixation de la patère
- 2** Clipser la plaque de signalisation d'évacuation verticale
- 3** Clipser le bloc sur la patère



## Fiche de fin de vie

### BAES + BAEH d'évacuation à LEDs Références : 625 60 / 626 60

En application de l'article 11 de la directive 2002/96/CE relative aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), et en référence à son annexe II, ces **BAES + BAEH d'évacuation à LEDs** contiennent notamment :

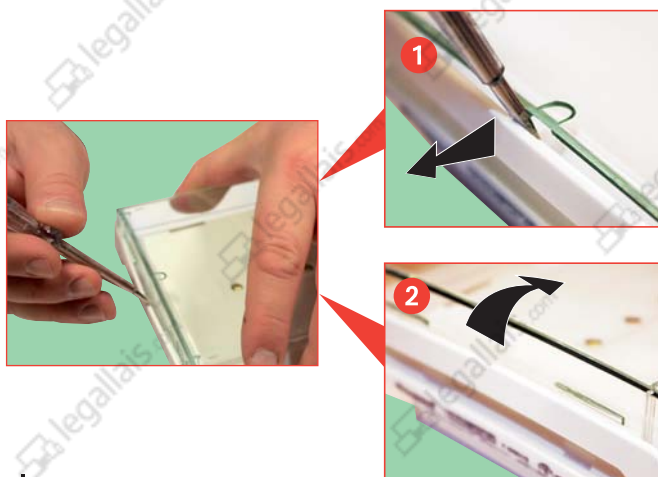
- . Une carte électronique
- . Un pack batterie de 2 éléments

Se référer ci-dessous pour les instructions de démantèlement



#### 1. Ouvrir le BAES

Déclipser la verrine à l'aide d'un tournevis  
Répéter l'opération de chaque côté

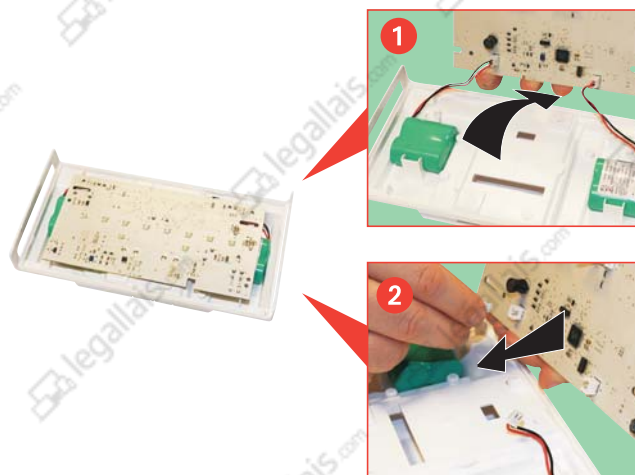


#### 2. Réflecteur

Séparer le réflecteur du bloc (1/4 de tour à l'aide d'un tournevis).



#### 3. Extraire la carte électronique et débrancher la batterie



#### 4. Batteries

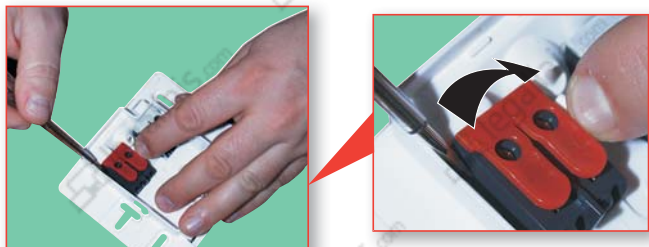
Extraire et collecter séparément les batteries conformément à la législation en vigueur



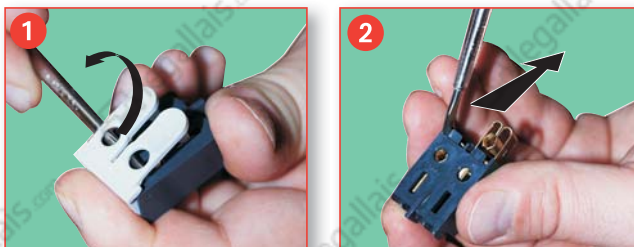
## Fiche de fin de vie

**BAES + BAEH d'évacuation à LEDs** Références : 625 60 / 626 60

### 4. Extraction des borniers de la patère

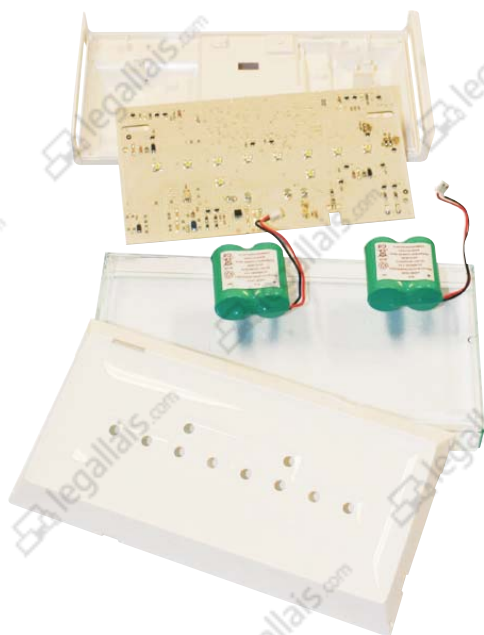


### 5. Démontage des borniers



	Matière
Verrine	Polycarbonate transparent
Socle	Polycarbonate
Réflecteur	Polypropylène

	Matière
Socle	Polypropylène + SEBS
Bornier	Pa6 - 6
Contact	Laiton





## > Profil Environnemental Produit

### Bloc autonome d'éclairage de sécurité et d'habitation à LEDs

Ce document s'appuie sur la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales et sur le rapport technique ISO TR/14025 relatif aux déclarations environnementales de type III.



## Les engagements environnementaux de Legrand

### > Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels.

À ce jour, 84 % des sites mondiaux sont certifiés ISO 14001 et 96 % des sites européens.



### > Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...)  
Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

### > Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement.

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



## Description des produits

### > Produits de référence pour ce profil environnemental

Les valeurs fournies ont été obtenues sur la base des références suivantes.

Fonction

Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité et d'Habitation à LEDS ECO 1.

Produits de référence



Réf. 625 60A

BAES BAEH – standard SATI – IP 43 – IK 07

### > Références couvertes par ce profil environnemental produit

Les impacts environnementaux des produits de référence sont représentatifs des références couvertes par ce PEP, qui constitue ainsi une famille environnementale homogène.

Références

625 60A



### Matériaux constitutifs

Ces produits ne contiennent pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de leur mise sur le marché en dehors des opérations de maintenance effectuées lors de la phase d'utilisation.

**Masse totale des produits de référence :** 0,68 Kg (emballage unitaire compris)

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Polycarbonate (PC)	34,8 %	Acier / fer	9,5 %	Fibre de verre	4,4 %
Polypropylène (PP)	12,5 %	Nickel	5,5 %	Résine Epoxy	2,9 %
chlorure de polyvinyle (PVC)	1,7 %	Cadmium (dans accumulateur NiCd)	3,5 %		
Polyamide (PA 66)	1,4 %	Cuivre	3,3 %		
Polyéthylène (HDPE)	0,7 %	Etain	1,1 %	Divers autre	9,5 %
				<b>Emballage en % de la masse</b>	
				Carton	7,5 %
				Papier	0,1 %
Divers plastiques	1,4 %	Divers métaux	1,4 %	Encre et colle	0,1 %
<b>Total plastique</b>	<b>51,4 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>24,3%</b>	<b>Total autres</b>	<b>24,4 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 12 % en masse

Accus Ni-Cd : 27 % en masse



### Fabrication

Ces produits sont fabriqués par un site de production du Groupe Legrand ayant reçu la certification environnementale ISO 14001 conception et fabrication.



### Distribution

#### Scénario de transport

En moyenne ce produit parcourt 376 km par transport routier pour parvenir de notre site de fabrication au distributeur le plus proche de notre client.

#### Emballage

- L'emballage de 51,9 g est composé de 99 % de papier/carton, le reste étant composé d'encre et de colle.
- Potential de recyclage : 99 % en masse de l'emballage
- Potential de valorisation énergétique : 100 % en masse de l'emballage

#### Les emballages ont été conçus conformément à la réglementation en vigueur :

- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage
- Décret français d'application : 98-638.

#### Legrand s'est engagé à :

- Réduire au mieux ses emballages à la source en poids et volume tout en respectant les besoins de ses clients.
- Mettre sur le marché des emballages ayant une teneur en métaux lourds <100 ppm et sans introduire volontairement de substances dangereuses pour l'environnement classées "N".
- Concevoir/utiliser des emballages valorisables et, lorsque cela est possible, réutilisables.



## Utilisation

### Scénario d'utilisation

Le domaine électrique distingue deux grandes typologies de produits : les produits dits « passifs » et les produits « actifs ». Les produits « passifs » dissipent de l'énergie par effet joules, les produits « actifs » utilisent de l'énergie (moteur, éclairage...). Dans tous les cas un scénario d'usage doit être défini pour quantifier l'énergie.

Ce produit a une puissance de 1,4 W sous 230V alternatif. Le scénario d'usage défini pour estimer l'impact du produit prend en compte un fonctionnement 24 h/ 24 h, 365 j / an, pendant 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 123 kWh.

### Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation du produit

### Entretien et maintenance :

Elle s'effectue en remplaçant les pièces défectueuses :

- Deux Accus Ni-Cd 2,4V 1,5 Ah– réf.61090-

Pour plus de facilité d'installation et de maintenance, le bloc est débrochable de sa patère fixée au mur.



## Fin de vie

Legrand s'implique dans la mise à disposition de filières de collecte et traitement pour faciliter l'élimination des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Nos équipes conçoivent d'ores et déjà ces équipements en tenant compte de leur fin de vie (marquage, séparation aisée des pièces, élimination des substances dangereuses, etc...).

### Mode de traitement du produit

#### > Déchets dangereux contenu dans le produit :

Accumulateur Ni-Cd : 186 g

#### > Déchets non dangereux contenu dans le produit :

Plastique/métaux / autres: 443 g

Dont déchets DEEE :

- Carte électronique de plus de 10 cm<sup>2</sup> :88 g
- Pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme halogénés : 225 g

#### > Le potentiel de recyclage :

Le potentiel de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce produit contient **88 %** en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé. (hors emballage):

- Matériaux plastiques : 55 %
- Matériaux métalliques : 26 %
- Autres matériaux : 6 %

#### > Potentiel de valorisation énergétique :

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.

Ce produit contient 61 % de la masse du produit pouvant être valorisé avec récupération d'énergie (hors emballage).





### Impacts environnementaux

#### Méthodologie

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.

L'évaluation des impacts environnementaux du produit de référence porte sur les étapes du cycle de vie suivantes : matières premières, fabrication, distribution, utilisation.

Les hypothèses de modélisation de la phase utilisation sont :

- Puissance de 1,4 W sous 230V alternatif.
- Un fonctionnement 24 h / 24 h, 365 j / an, pendant une durée d'usage<sup>(\*)</sup> de 10 ans. Sur cette période l'énergie finale ainsi utilisée est de 123 kWh.
- La prise en compte de l'emballage unitaire
- Les accus de recharge

Indicateurs (cf. glossaire)	Unités	Global	Fabrication	Distribution	Utilisation
		F+D+U	F	D	U
Épuisement des ressources naturelles	années <sup>-1</sup>	2,881E-13	75 %	< 1 %	25 %
Énergie totale consommée	MJ	1,509E+03	10 %	< 1 %	90 %
Consommation d'eau	dm <sup>3</sup>	436,170	32 %	< 1 %	68 %
Participation à l'effet de serre	g~CO <sub>2</sub>	2,152E+04	36 %	< 1 %	64 %
Participation à la destruction de la couche d'ozone	g~CFC-11	2,008E-03	39 %	2 %	59 %
Participation à la création d'ozone photochimique	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	8,653	36 %	< 1 %	63 %
Potentiel d'acidification de l'air	g~H <sup>+</sup>	5,736	44 %	< 1 %	56 %
Production de déchets dangereux	kg	0,431	58 %	< 1 %	42 %

Modélisation réalisée avec le logiciel EIME version 4 et sa base de données en version 10.2 issue de la base de données version 10.

Modélisation de l'électricité en phase utilisation : module «Electricité France : 2000.»

(\*) Durée d'usage considérée lors de l'évaluation des impacts environnementaux.

Cette durée d'usage est distincte de la durée de vie anticipée du produit et ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. C'est l'expression quantifiée d'une unité de service rendu.

**Glossaire**

<b>ACV</b>	Compilation/évaluation des entrants et des sortants, et des impacts environnementaux potentiels d'un produit, ou d'un système, au cours de son cycle de vie, « du berceau jusqu'à la tombe ». La démarche est décrite par la norme ISO14040 et ses normes complémentaires.
<b>Approche cycle de vie</b>	Méthodologie de prise en compte de toutes les étapes de la vie d'un produit (fabrication, installation, utilisation et fin de vie) afin de déterminer les conséquences sur l'environnement.
<b>Consommation d'eau</b>	Indique la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Déchets non dangereux</b>	Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe décision 2000/532/CE modifiée par décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets dangereux</b>	Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier. Leur définition est codifiée par la communauté européenne (annexe de la décision 2000/532/CE modifiée par les décisions 2001/118/CE et 2001/119/CE)
<b>Déchets DEEE</b>	Pour les produits dans le champ d'application de la Directive Européenne relative aux Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (2002/96/CE), partie du produit devant être traitée sélectivement conformément à l'annexe II de la directive.
<b>Eco-solution</b>	Produit ou service permettant la diminution des impacts environnementaux d'un bâtiment.
<b>EIME</b>	Logiciel de modélisation des impacts environnementaux d'un produit basé sur la méthodologie de l'analyse du cycle de vie.
<b>Énergie totale consommée</b>	Indique en méga.Joules la consommation totale d'énergie pour tout le cycle de vie du produit.
<b>Épuisement des ressources naturelles</b>	Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.
<b>Réutilisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être utilisé pour la même fonction sous réserve de vérification de la bonne fonctionnalité du produit par la personne effectuant l'opération.
<b>Valorisable</b>	Se dit d'un produit ou emballage pouvant être réutilisé, recyclé ou dont il est possible de récupérer de l'énergie par incinération.
<b>Participation à l'effet de serre</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CO <sub>2</sub> . Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO <sub>2</sub> = 1 g~CO <sub>2</sub> ; 1 g de CH <sub>4</sub> (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO <sub>2</sub> , etc...
<b>Participation à la destruction de la couche d'ozone</b>	Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes-équivalents CFC-11.
<b>Participation à la création d'ozone photochimique</b>	Indique en g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.
<b>Potentiel d'acidification de l'air</b>	Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme-équivalent ion H <sup>+</sup> .
<b>Produit(s) de référence</b>	Produit (ou regroupement de produits) modélisé(s) dans l'ACV présentée.
<b>Production de déchets dangereux</b>	Indique la masse de déchets dangereux ultimes produite sur l'ensemble du cycle de vie du produit.
<b>Potentiel de recyclage</b>	% masse du produit ou de l'emballage pouvant être réinjecté dans un circuit de fabrication du même produit ou d'un autre produit.
<b>Potentiel de valorisation énergétique</b>	% en masse du produit ou de l'emballage dont on peut récupérer de l'énergie. La valorisation énergétique utilise les calories des déchets, en les brûlant et récupérant l'énergie produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets.



LCIE

# LICENCE



LCIE N° T 09062 / 590453

Performance « SATI »

Délivrée à:  
*Delivered to:*

**LEGRAND FRANCE**

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 87045 LIMOGES  
Cedex - FRANCE

Site de fabrication :  
*Factory :*

**2034BA**

Produit:  
*Product:*

BAES + BAEH POUR LOCAUX A SOMMEIL  
*Self contained luminaires for sleeping premises*

Marque commerciale (s'il y a lieu):  
*Trade mark (if any):*

**LEGRAND**

Modèle, type, référence:  
*Model, type, reference:*

625 60

Caractéristiques nominales et principales:  
*Rating and principal characteristics:*

Classe II - IP 43 - IK07 - Tension assignée (V~) (Hz) 230 - 50/60  
BAES : flux lumineux : 45 lm  
BAEH : flux lumineux : 8 lm

Informations complémentaires:  
*Additional informations:*

Accumulateurs : voir au verso

Le produit est conforme à:  
*The product is in conformity with:*

NF EN 60598-1:2009  
NF EN 60598-2-22:2000 +A1:2003 +A2:2008  
NF C 71-800:2000  
NF C 71-805:2000  
NF C 71-820:1999  
UTE C 71-803:2005  
NF 413:2006

Documents pris en compte:  
*Relevant documents:*

LCIE n° 95537-590456 E/F/G/H/I/J - 95536-590234 C

Annule et remplace (s'il y a lieu):  
*Cancel and replaces (if necessary):*

/

En vertu de la présente décision notifiée par le LCIE France organisme mandaté, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la Marque NF à la société qui en est titulaire pour les produits visés ci-dessus, dans les conditions définies par les règles générales de la Marque NF et par les règles de certification NF, pour autant que les contrôles réguliers de la fabrication et les vérifications par tierce partie soient satisfaisants.

On the strength of the present decision notified by LCIE France mandated certification body, AFNOR Certification grants the right to use the NF Mark to the licence holder for the above mentioned products, within the frame of the general rules of the NF Mark and of the NF certification rules, as far as the regular checking and third party verifications of the production are satisfactory.

Fontenay-aux-Roses, 2010-03-19

Par mandatement de AFAQ AFNOR Certification et pour le LCIE  
*By mandate from AFAQ AFNOR Certification and for LCIE*

Date limite de validité :  
*Limit expired date :*

La validité de la présente licence cesse dès l'annulation de l'une des normes sur laquelle elle est fondée.

*The present licence is valid until the cancellation of one of the standards on which it is based.*

Laboratoire Central BP 8  
des Industries Electriques 92266 Fontenay-aux-Roses cedex  
Une société de Bureau Veritas France

Michel BRENON  
Responsable de la certification

Tel Certification manager  
Fax : +33 1 40 95 86 56 au capital de 15 745 984 €  
contact@lcie.fr RCS Nanterre B 408 363 174  
www.lcie.fr